



OTTAWA – Aujourd'hui, lors d'une conférence de presse sur la Colline du Parlement à Ottawa, des représentants de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), de l'Alliance évangélique du Canada, du Conseil canadien des imams, de l'Armée du Salut et de communautés juives, ainsi qu'une hématologue-oncologue de l'hôpital du Sacré-Cœur à Montréal, ont exprimé leur opposition à l'euthanasie et au suicide assisté, de même que leurs préoccupations concernant la législation proposée sur l'« aide médicale à mourir ». « Nous sommes solidaires ici aujourd'hui, en tant que dirigeants de nos communautés de foi respectives (juive, musulmane et chrétienne), pour exprimer les graves inquiétudes que nous avons envers la décriminalisation du suicide assisté et de l'euthanasie. Nous croyons que toute action qui vise à mettre fin à la vie humaine est moralement et éthiquement mauvaise. » Les principales préoccupations visent la protection des personnes vulnérables, la liberté de conscience pour les professionnels de la santé et les établissements de soins de santé, ainsi que le manque d'accès à des soins palliatifs de qualité pour tous les Canadiens.

Nos églises, synagogues et mosquées s'emploient à offrir soins et confort aux personnes mourantes et leurs familles, ont-ils indiqué. « Ensemble, avec nos diverses communautés de foi, nous sommes résolu à travailler pour alléger la souffrance humaine sous toutes ses formes, mais jamais en éliminant les personnes souffrantes. » Les dirigeants religieux ont demandé que le gouvernement en fasse davantage pour fournir des soins palliatifs, des services de soutien aux personnes avec des troubles psychologiques et de l'aide aux personnes handicapées.

Concernant le droit fondamental de la liberté de conscience pour les professionnels de la santé et les établissements de soins de santé comme les résidences pour les personnes âgées, les résidences de soins palliatifs et les hôpitaux, les intervenants ont demandé « pour la même protection qui a été accordée aux établissements de ce genre dans tous les États où l'euthanasie et l'aide au suicide ont été légalisées; c'est-à-dire, de ne pas forcer les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées, les résidences de soins palliatifs ou les autres

établissements à trahir leur mission et leurs valeurs qui sont notre conscience institutionnelle. » Comme il n'y a aucune allusion à la liberté de conscience dans le projet de loi C-14 qui a été présenté le 14 avril 2016, « il semble que le gouvernement fédéral laisse l'étude de cette question aux provinces et aux territoires. » Les dirigeants religieux ont insisté que, « cette protection est essentielle non seulement pour garantir les droits fondamentaux des professionnels de la santé; non seulement pour l'intégrité de la profession médicale; elle est essentielle au maintien du caractère sacré de la vie comme valeur durable au Canada. Cette valeur continuera de nous définir, quelle que soit la législation adoptée. »



Les personnes suivantes figuraient parmi les intervenants à la conférence de presse : M. Bruce Clemenger, président de l'Alliance évangélique du Canada; l'imam Sikander Hashmi du Conseil canadien des imams; la commissaire Susan McMillan de l'Armée du Salut; le rabbin Reuven P. Bulka, Ph.D., C.M., de la congrégation *Machzikei Hadas* d'Ottawa; Dre Caroline Girouard, MD, FRCPC, hématalogue-oncologue à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et professeure adjointe en clinique, Département de médecine, Université de Montréal, Son Éminence M. le cardinal Thomas Collins, archevêque catholique de Toronto, représentant de la CECC et de la *Coalition for HealthCARE and Conscience*

[Lien aux interventions \(PDF\)](#)

[Lien aux archives vidéo de CPAC](#)